



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 15

votants 13

M. SAULNERON et
M. MARTINEZ ne votent
pas

OBJET :

Assurances de la
Commune et de
Lugaran – Lot 2
assurance statutaire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le 12 MARS 2021

ID : 031-213102247-20210311-DEL_2021_01_05B-DE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2021-01-05b**

L'an deux mille vingt et un, le onze mars, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 4 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme FOURMENT, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD, M. SOULIE

Absents excusés :

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 3 février 2021 jusqu'au 1^{er} mars 2021 à 17h00, auprès de la SMACL, de Groupama et d'Axa,

Vu l'offre reçue par la SMACL,

Considérant l'analyse de cette offre,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** infructueux le lot n°2 de la consultation de l'assurance statutaire de la commune et de Lugaran,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Patrick SAULNERON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>